

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 avril 2024**

N° 240404045

PERSONNEL COMMUNAL - Approbation d'une convention portant adhésion de la ville de Gentilly au service de la mission d'intérim territorial du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne

L'an deux mil vingt quatre, le quatre avril à vingt heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 27 mars 2024 par M. AGGOUNE Fatah, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous sa Présidence.

PRESENTS M. AGGOUNE - Mme JAY - M. ALLAIS - Mme HERRATI - M. BOMBLED - Mme VILATA - M. MOKHBI - Mme ALITA - M. PELLETIER - Mme HUSSON-LESPINASSE - Mme LABADO - Mme CARTEAU - Mme TORDJMAN - Mme SAUSSURE-YOUNG - M. LE ROUX - Mme GRUOSSO - M. MASO - Mme JOUBERT - Mme SCHAFER - Mme MAZIÈRES - M. CRESPIN - M. SEHIL .

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal en Exercice 29

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents à la séance : 22

Représentés : 3

Absents excusés : 0

Absents non excusés : 4

ABSENTS REPRESENTES M. DAUDET par Mme JOUBERT - M. NKAMA par Mme TORDJMAN - M. GIRY par M. CRESPIN.

ABSENTS NON EXCUSES Mme GROUX - M. GUITOUNI - Mme POP - M. BENAOUADI.

SECRETAIRE Sébastien LE ROUX

La séance est ouverte à 20h30.

.../...

PERSONNEL COMMUNAL - Approbation d'une convention portant adhésion de la ville de Gentilly au service de la mission d'intérim territorial du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR la proposition de M. Franck BOMBLED Adjoint au Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.452-44 et L.452-30,

VU la délibération du conseil d'administration du CIG de la Petite Couronne en date du 29 novembre 2023 portant actualisation du forfait journalier de la mission d'intérim territorial,

VU la convention d'adhésion à la mission d'intérim territorial à intervenir entre la commune de Gentilly et Le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la région d'Île-de-France,

VU le budget communal,

CONSIDERANT qu'il convient d'adhérer au service de la mission d'intérim territorial du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne pour recruter sur différents métiers, en cas de besoin temporaire en personnel,

APRES examen par la Commission « Une ville avec un service public fort et adapté aux enjeux de demain » en date du 29 mars 2024.

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} - **APPROUVE** la convention portant adhésion de la Ville de Gentilly au service de la mission d'intérim territorial du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne.

ARTICLE 2 - **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

ARTICLE 3 - **DIT** que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 012 "Charges à caractère général" du budget communal.

Par 21 voix pour, 4 voix abstentions,

Affiché le 5 avril 2024

Reçu en préfecture le 5 avril 2024

Identifiant de l'acte : 094-219400371-20240404-11115-CC-1-1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

Et ont, au registre, signé les membres présents.

**LE MAIRE,
Fatah AGGOUNE**